

neté et de l'Immigration au sujet de la jeune fille disparue et retrouvée à Vancouver.

Cette jeune fille demandait le droit d'asile politique contre la révolution castriste d'il y a six ou sept ans. Elle avait alors 24 ans. Depuis lors, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, courtois comme à l'accoutumée, s'est renseigné en détail sur cette affaire. Il m'a dit qu'il s'était senti enclin à accorder à la jeune fille le droit d'asile politique contre la révolution cubaine. Je lui ai dit qu'à mon avis, c'était la bonne attitude à prendre et je l'en ai félicité. Quelques jours plus tard, d'après lui, une décision officielle serait rendue. Vendredi dernier, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'a fait savoir que le cabinet allait adopter un décret du conseil spécial pour accorder le droit d'asile politique à la jeune cubaine, à Vancouver. Je l'ai félicité en lui disant que le plus tôt serait le mieux, à mon sens. Cet état de choses est consécutif à une révolution qui existait à Cuba, il y a six ans. Je parle, moi, d'une révolution qui remonte à avril dernier.

Par contre, on a dit au Grec qui ne voulait pas rentrer dans son pays l'été dernier, à cause de la révolution, que la stabilité régnait en Grèce. J'ai fait remarquer qu'elle régnait aussi à Paris, entre 1941 et 1944, sous la botte hitlérienne. Rien ne nous autorise à favoriser une jeune Cubaine, relativement à une révolution qui remonte à six ou sept ans, et à adopter une attitude différente dans le cas d'une révolution qui remonte seulement à 11 mois.

• (4.30 p.m.)

Ces Grecs ne veulent pas retourner en Grèce, car une guerre pourrait s'y déclencher à tout moment, étant donné surtout la situation qui règne à Chypre. Il y a quelques années—et j'étais à la Chambre à ce moment-là—on a assuré aux membres du Crédit social que si des combats étaient déclenchés à Chypre, les militaires canadiens seraient rappelés immédiatement. Nous maintenons la paix pendant que la paix règne, mais dès que surgit la possibilité d'une guerre, nous retirons nos militaires chargés du maintien de la paix, comme l'a prouvé la situation à Suez. La même chose se produira à Chypre, vu qu'on a donné aux membres du Crédit social l'assurance que si des combats éclataient dans l'Île, entre Grecs et Turcs, les militaires canadiens seraient rappelés immédiatement.

Pourquoi renvoyer ces Grecs en Grèce au moment où ils pourraient être appelés à participer à une guerre? Ils veulent échapper

à cette possibilité. Cet homme de 39 ans est marié et il a trois enfants qu'il veut faire venir au Canada, où sa famille peut très bien s'en occuper. On lui a dit que bien qu'il ait survécu à la campagne en Italie et à celle des partisans, il ne possède pas une très haute intelligence et il n'a obtenu que quatre points pour l'éducation. Peu importe que son professeur ait été enrôlé dans l'armée, que son école ait été détruite par un incendie; que nous importe qu'il n'ait eu que 16 ans à la fin de la guerre. Apparemment, ces faits n'ont aucun intérêt pour le ministère de l'Immigration, parce que cet homme n'a obtenu que quatre points pour l'éducation.

Un Australien est arrivé un jour dans ma circonscription d'York-Humber avec le statut d'immigrant reçu. Les fonctionnaires à l'immigration à Toronto lui ont fait subir un examen minutieux. Je ne sais pas quelle note ils lui ont donné, mais il a reçu une lettre l'avertissant qu'il devait quitter le pays, sinon il serait expulsé. Ici encore, ils ont employé ce mot «expulsé», (*deported*), qui me fait penser à Botany Bay et à l'île du Diable. Nous employons toujours le mot «deported» en anglais.

Ce jeune homme a 23 ans. Les gens comme lui ne viennent jamais me voir avant de recevoir leur avis d'expulsion. Je ne le connaissais pas du tout. Il m'a prié de l'aider à rester au Canada. Je lui ai demandé pourquoi il avait attendu qu'on lui ferme la porte au nez. Elle n'est pas fermée à clef, mais elle est bel et bien fermée. Je lui ai dit que je verrais ce que je pouvais faire et j'ai fait une enquête sur ce jeune Australien de 23 ans. J'ai appris qu'il avait vécu en Europe jusqu'à l'âge de 16 ans. Son père ayant alors jugé qu'il aurait, lui et ses fils, de meilleures possibilités en Australie, ils s'y rendirent il y a sept ans. Son père y adopta la profession de coiffeur, qu'il exerçait avec son fils, devenu très habile dans ce métier. Le jeune homme habite aujourd'hui à 300 verges de chez moi.

Ce jeune homme m'a demandé si je pouvais l'aider à demeurer au Canada. Je lui ai demandé, moi, s'il avait mentionné au ministère de l'Immigration sa citoyenneté australienne. Je lui ai demandé s'il avait bien cette nationalité. Il m'a répondu qu'il l'avait adoptée après cinq ans de résidence. Je lui ai demandé s'il l'avait dit au ministère de l'Immigration. Or, il ne s'en rappelait plus. Comme il venait de Sydney, donc, disait-il, on aurait dû savoir qu'il était Australien. Mais il ne savait plus s'il avait mentionné sa citoyenneté. J'ai demandé à voir son certificat. Nous sommes allés à son logement et il